
PROGRAMME MIGRATIONS ET INITIATIVES ECONOMIQUES



BULLETIN D'INFORMATION sur les opportunités financières pour les projets de créations d'entreprises par des migrants dans leurs pays d'origine

Le PMIE anime un réseau, le Groupe d'Appui à la Micro Entreprise (GAME), composé d'organismes qui appuient les migrants originaires d'Afrique sub-saharienne dans le montage de leur projet de création d'entreprise dans leur pays d'origine.

Afin de diffuser auprès du GAME et de ses autres partenaires, un outil d'information sur les opportunités de financement des projets économiques des migrants, le PMIE a sollicité Epargne Sans Frontière dont l'un des objectifs est de mettre à disposition des acteurs du développement une information fiable sur les questions du financement du développement.

Ce premier bulletin abordera spécifiquement les opportunités de financement développées et/ou en développement par le **secteur bancaire**.

SOMMAIRE

EVOLUTION DES STRATEGIES DES BANQUES POUR LA VALORISATION DE L'EPARGNE DES MIGRANTS AU SUD.

Article d'analyse.....p.2

BREVES

Eléments d'information divers sur l'environnement, les initiatives,
liées à la valorisation de l'épargne des migrants.....p.5

A NOTER

Evénements, liens utiles.....p.6

Comité de rédaction :

Audrey NEGUI
Moussa SIDIBE
Marie-Laure GIBAUD

Janvier 2009

EVOLUTION DES STRATEGIES DES BANQUES POUR LA VALORISATION DE L'ÉPARGNE DES MIGRANTS AU SUD

L'appui financier à la création et au développement de micro, petites et moyennes entreprises reste toujours problématique et même si l'intérêt pour les travailleurs migrants en France grandit, il n'existe pas à ce jour de solutions de financement adaptée.

En France, le secteur bancaire tente d'améliorer les conditions de transferts de fonds de ces migrants créant ainsi un produit d'appel permettant par la suite de présenter une offre de services financiers adéquats dans les pays d'origine pour les porteurs de projets.

Mais à ce jour la transformation de l'épargne en crédit reste très faible et, qu'il soit migrant ou non, l'entrepreneur rencontre des obstacles importants à l'obtention de crédits (risques jugés trop importants par les banquiers, coûts trop élevés des dossiers, garanties insuffisantes).

Pourtant l'effondrement des banques nationales de développement dans les pays d'origine des migrants vivant en France a laissé la place à un système bancaire privé en forte concurrence. Mais aujourd'hui dans toute la zone UEMOA et CEMAC, les banques commerciales souffrent d'une surliquidité qui ne leur permet pas d'accorder des financements de long terme. Ceux-ci sont minoritaires par rapport aux crédits moyens termes et surtout courts termes distribués. La difficulté majeure pour un migrant porteur d'un projet de création réside dans ce constat. Les banques financent difficilement la création, jugée plus risquée, que le développement d'activités. Malgré tout, des initiatives existent et les pouvoirs publics, dans beaucoup de pays d'Afrique Sub-Saharienne, prennent des dispositions (création de fonds de garantie, réservation de portefeuille aux MPME) pour palier ce gap.

AU NORD : DEVELOPPEMENT DES OFFRES BANCAIRES POUR L'INVESTISSEMENT A DISTANCE

Grâce à la présence d'un réseau local de banques de détail bien implanté dans des pays où les courants migratoires vers la France sont importants (Maroc, Afrique Sub-saharienne, Algérie, Madagascar et Serbie), le **Groupe Société Générale (SG)** a développé une offre commerciale privilégiée pour les communautés étrangères installées en France. Des agences dédiées basées en France, et relayées localement, analysent les besoins de banque au quotidien des migrants : compte à vue, carte de paiement ou de retrait, banques à distance vocale ou par Internet et domiciliation pour les prélèvements automatiques. De plus, la SG complète cette offre classique par des services de transferts d'argent, de prêts, et d'assurance décès/rapatriement de corps.

La Société Générale propose un prêt à la consommation qui peut être utilisé par les migrants pour la création d'activités économiques dans leurs pays d'origine. Ce prêt d'un montant de 1500 à 30 000 euros peut s'échelonner sur sept ans avec un taux allant de 5 à 7 %. Les intéressés doivent disposer d'un compte à la société générale, avoir un contrat de travail en CDI et un salaire minimum de 1000 euros ou un ratio salaire / loyers et autres emprunts inférieur à 33%. Dans les agences concernées un interlocuteur unique maîtrisant la langue et la culture du pays suivra la clientèle ici et là bas.

Liste des agences SG dédiées :

- Maroc (Paris, place Clichy, Villemomble en Seine-Saint-Denis, Lyon dans le quartier de la Guillotière et à Marseille)
- Afrique Sub-saharienne (Paris, Boulevard Rochechouart),
- Algérie (Paris, Marseille cours Belsunce),
- Madagascar (Paris, Gobelins et à Cachan),
- Tunisie (Paris et Nice),

La **Caisse d'épargne** est à ce jour la seule banque engagée dans la commercialisation du **Compte Epargne Codéveloppement (CEC)**, dont le décret d'application est paru au Journal officiel du 19 février 2007. Le CEC permet une déduction fiscale pour les migrants autorisés à travailler en France et ressortissants d'un des 54 pays éligibles¹. Les sommes épargnées ouvrent droit à une déduction du revenu net global à condition qu'elles soient investies dans des projets de développement économique d'un des pays identifiés par la mesure. Il peut s'agir de la création, la reprise ou la prise de participation dans les entreprises locales ; l'abondement de fonds destinés à des activités de micro finance ; l'acquisition d'immobilier d'entreprise, commercial ou de logements locatifs ; le rachat de fonds de commerce ; le versement à des fonds d'investissement pour le développement ou des sociétés financières spécialisées dans le financement à long terme.

Dans la même logique le décret d'application **pour un Livret d'épargne pour le codéveloppement (LEC)** a été publié au JO du 28 juin 2008. Après une phase d'épargne de trois ans minimum, le titulaire qui obtient un prêt auprès d'une banque exerçant en France, ou avec un établissement ayant une convention avec la banque exerçant en France (ex : CIH ou Caisse d'Epargne de Côte d'Ivoire), bénéficie d'une prime de l'Etat, au prorata de l'effort d'épargne, ne pouvant pas dépasser 500 euros.

Ces deux outils sont intéressants pour les porteurs de projets qui contactent le GAME dans la mesure où il leur permet d'anticiper leur projet en constituant des fonds propres, via une épargne rémunérée, et de bénéficier, dans le cadre du CEC, d'une déduction fiscale, et pour le livret, de taux d'emprunt préférentiel pour leur projet et d'une prime.

A ce jour, « encore » aucun Compte Epargne Codéveloppement ni Livret n'a été commercialisé.

Tout d'abord, les critères du Compte Epargne Codéveloppement et du Livret Epargne Codéveloppement s'adressent à une catégorie assez aisée de migrants, ce qui n'est pas la majorité d'entre eux. De plus, certaines conditions qui apparaissent restrictives pourraient être assouplies. Des réflexions sont en cours notamment pour étudier l'intérêt d'élargir le dispositif aux binationaux : ceux qui, tout en ayant la nationalité française, ont gardé une attache avec leur pays d'origine. Une autre piste d'élargissement pourrait être ciblée sur les immigrés de deuxième génération, qui peuvent avoir un vrai rôle dans une perspective de développement des pays d'origine et qui seraient intéressés par les aspects fiscaux. Il serait aussi possible d'imaginer des formes de capital-risque avec

¹ Pour en savoir plus : http://www.premier-ministre.gouv.fr/information/questions_reponses_484/est_compte_epargne_codeveloppement_57635.html et pour la liste des pays, voir l'arrêté afférent <http://www.service-public.fr/actualites/00485.html>

la possibilité offerte à plusieurs migrants d'ouvrir un compte pour financer des projets en commun.

Enfin, aux raisons évoquées ci-dessus s'ajouterait la difficulté pour les banques de vérifier la faisabilité réelle des projets de développement économique dans les pays, qui doivent être décrits dans un formulaire, lors du retrait de son épargne.

Le Compte Epargne Codéveloppement

Qui est éligible ?

Toute personne physique ressortissant d'un des pays mentionnés dans la liste de l'arrêté, justifiant d'un titre de séjour valide (à justifier chaque année).

Conditions

Le versement minimum est de 50€, avec un plafond à 50 000€. Le compte pouvant être ouvert de 1 à 6 ans avec une rémunération fixée par la banque. Le projet d'investissement du migrant doit être communiqué dans un formulaire et n'est pas obligatoirement défini dès le départ.

Avantages fiscaux

Les sommes versées sont déductibles des impôts dans la limite de 25% du revenu net global du foyer fiscal (plafond de 20 000€ par personne).

Le Livret Epargne Codéveloppement

Qui est éligible ?

Les bénéficiaires doivent être majeurs, de la nationalité d'un des pays répertoriés par arrêté et titulaires d'un titre de séjour (à justifier chaque année) d'une durée supérieure ou égale à un an et fiscalement domiciliés en France, aux fins de financer des opérations d'investissement dans les pays signataires d'un accord avec la France prévoyant la distribution du LEC.

Conditions

Le LEC est plafonné à 10 000€ hors intérêts (versement de 600€ par an minimum). A l'issue de la phase d'épargne de trois ans, le titulaire peut **contracter un prêt** aux fins d'investissement dans un pays signataire avec la France d'un accord prévoyant la distribution du livret d'épargne pour le codéveloppement. Il peut alors bénéficier d'une prime d'épargne plafonnée (500€), dont le montant est fixé compte tenu de leur effort d'épargne.

Les investissements qui ouvrent droit au versement de la prime d'épargne concernent :

- a) La création, la reprise ou la prise de participation dans les entreprises locales ;
- b) L'abondement de fonds destinés à des activités de microfinance ;
- c) L'acquisition d'immobilier d'entreprise, d'immobilier commercial ou de logements locatifs ;
- d) Le rachat de fonds de commerce ;

Le taux de la prime d'épargne est révisé chaque année.

AU SUD : VERS UNE TRANSFORMATION DE L'ÉPARGNE DES MIGRANTS ?

La population migrante se trouve face à deux obstacles : la difficulté à valoriser dans son pays d'origine son effort d'épargne dans le pays d'accueil et la difficulté à trouver les sources de financement supplémentaire pour la création ou le développement de son activité dans le pays d'origine. Ce dernier point concerne d'ailleurs tous micro-entrepreneurs sur place. Les banques commerciales au Sud restent encore frileuses au financement de la pure création d'activités et préfèrent participer au développement de celles déjà établies.

Aujourd'hui, on constate une prise de conscience des banques commerciales, pour prendre en compte la diaspora vue comme une source de ressources longues dont elles manquent cruellement. Cela permettrait de financer des opérations d'investissements (haut de bilan) et de fonctionnement (besoin en fonds de roulement).

Compte tenu du fort potentiel de collecte de ressources, et de génération d'emplois à termes, et parfois sous l'impulsion de certaines institutions, des banques commencent effectivement à prendre en compte les transferts de leurs diasporas et développer des produits de crédits pour répondre à leurs besoins d'investissements.

Ainsi, un accord vient d'être passé entre le Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire (MIIIDS), l'Union économique et monétaire Ouest africaine (GCECP-UEMOA) et le **Groupe Caisse d'Épargne** (GCE) pour faciliter l'accès à son réseau d'agences au Sud aux ressortissants des pays concernés (Bénin, Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo), résidant en France.

Cependant, les produits opérationnels jusqu'alors sont essentiellement tournés vers le financement de projets immobiliers (vois § « brèves » ci-dessous).

Force est de constater de plus qu'il est difficile depuis la France d'obtenir des informations précises sur ces produits ou projets de produits bancaires.

Concernant le financement des PME, au **Sénégal**, on observe un fort développement de l'intermédiation bancaire avec le financement des PME par les principales banques (SGBS, BICIS et CBAO) qui détiennent à elles seules 82% du marché bancaire global. Mais ce financement concerne essentiellement le développement d'entreprises. La **Banque Régionale de Solidarité (BRS)** travaille avec les structures d'accompagnement des micro-entrepreneurs, qu'ils soient migrants ou non. Elle propose des produits de crédit pour le financement des équipements ou le fonds de roulement, sans épargne préalable, à hauteur de 12 à

14% de taux d'intérêt, avec une garantie minimum à 70%. Elle favorise le financement de projet à haut potentiel d'emploi.

Des banques comme la **Banque d'Afrique du Bénin (BOAB) ou ECOBANK Transnational** ont participé dans les années 80 à la restructuration financière, à l'expansion des grandes entreprises mais aussi à des programmes de crédit centrés sur les petites et moyennes entreprises. Mais elles couvrent principalement les besoins de fonds de roulement à court terme.

Au **Cameroun**, les pouvoirs publics ont pris des dispositions pour favoriser le financement des PME avec réservation de 20% du total des concours à des taux privilégiés. Les banques commerciales, malgré ces mesures n'interviennent pas, même lorsqu'il s'agit de financer des besoins d'exploitation courants.

On observe donc que les banques africaines, comme d'ailleurs les banques occidentales s'engagent donc peu sur le financement de la création d'entreprise.

Il faut cependant noter que, sous l'impulsion de **L'Agence Française de Développement (AFD)**, un certain nombre de banques au Cameroun, Sénégal, Ghana, Mali, Maroc et à Madagascar, sont en train de réfléchir à des projets de descente en gamme des plafonds d'offres de crédits (« downscaling ») et d'assouplissement des garanties exigées, afin de mieux s'adapter aux besoins des promoteurs de TPME. Ces projets, qui encouragent le développement de la mésofinance, sont en cours de mise en place opérationnelle.

Par ailleurs, des avancées dans le domaine du soutien, via le système bancaire, aux initiatives économiques de migrants, sont cependant à noter :

En juillet 2008, l'Agence Française de Développement (AFD), avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), a lancé un **groupe de travail euro-méditerranéen** impliquant le groupe « **Financière Océor** », consortium de dix banques (en Espagne, Italie, Allemagne, Maroc, Tunisie etc.). Ce groupe vient de signer un protocole d'accord pour la mise en œuvre d'une vingtaine de projets sur les transferts financiers, les produits bancaires, d'assurance et immobiliers, le support et l'assistance des PME et le financement des grands projets d'infrastructure.

Enfin, au **Sénégal** concernant plus particulièrement les promoteurs migrants, une convention a été signée entre le projet "Initiatives de Codéveloppement" et la BRS en vue d'apporter un appui financier aux migrants sénégalais résidents en France porteurs de projet économique. Ces migrants, pour qu'ils soient éligibles, doivent avoir été accompagnés dans le cadre du projet « Initiatives de Codéveloppement ».

« BREVES »

- Les systèmes de paiement européens sont en pleine évolution avec l'harmonisation souhaitée du fait du passage à la monnaie unique. Le Système européen de paiement (SEPA) subit une réforme réglementaire menant à un marché unique des paiements de détail en Europe qui doit être réalisée en 2010. Cela va entraîner l'émergence sur le marché des paiements de nouveaux acteurs, sous un statut juridique nouveau, les **Etablissements de paiement (EP)**, qui pourraient être des sociétés de transferts de fonds, la grande distribution et la distribution spécialisée, des sociétés de téléphonie mobile, des sociétés pétrolières, ou encore d'autres acteurs, notamment du Sud. Reste à définir quelles seront les conséquences sur le marché des transferts internationaux.
- L'agence française de développement (AFD) associée à la société néerlandaise INTENT et sous financement de l'Union Européenne va travailler sur la **création d'entreprises au Maroc**. L'appui que l'AFD propose d'apporter aux migrants doit être présenté comme un compensateur d'handicaps objectifs et non comme un facteur de distorsion de traitement migrants/locaux. Cet appui comporte trois volets: l'accompagnement/conseil des porteurs de projets, l'accompagnement financier et la mise à disposition d'un fonds financier pour l'accompagnement.
- Des produits bancaires sont d'ores et déjà proposés et opérationnels pour le financement de projets immobiliers de migrants :
 - En direction des marocains résidant à l'étranger et en partenariat avec le Crédit Immobilier et Hôtelier du Maroc, la **Caisse d'Epargne** Provence Alpes Corse est la première à lancer « **Méditerranéo** ». Il permet à leurs clients français ou marocains depuis la France de financer un projet d'investissement immobilier au Maroc, dans le cadre d'un programme de biens sélectionnés et quel que soit l'objectif choisi (secondaire, investissement locatif...). Le transfert est gratuit pour ces clients. Il permet d'employer ses revenus et/ou son épargne en France pour investir dans un bien au Maroc en ayant la possibilité d'accéder au crédit sur place. Il permet aussi de gérer cet investissement immobilier à distance à travers un partenariat avec des promoteurs marocains.
 - La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) est sensible au marché des sénégalais de l'extérieur, qui occupe une place importante dans la stratégie de développement de la banque. Elle offre un produit spécifique pour la diaspora, pour le financement de projets immobiliers (achat ou d'amélioration de l'habitat) : le « Plan épargne Yakaar Diaspora », un contrat par lequel le souscripteur s'engage sur une durée de deux à cinq ans maximum à constituer une épargne annuelle minimale de 1200 euros, pour, à terme, bénéficier d'un crédit immobilier à taux préférentiel. (pour plus de renseignements : CNCAS, 31-33, Rue Amadou El Hadji Amadou Assane NDOYE x Colbert, Place de l'Indépendance, Dakar)
- Le **PMIE** a sollicité ses **partenaires africains** pour diffuser des informations pratiques et précises sur les **opportunités de financement des projets de création d'entreprises dans leur pays**. Une mission de deux membres du GAME en Côte d'Ivoire est prévue fin février dont l'un des objectifs est également d'identifier des pistes de financement atteignables.

A NOTER

- **IMS Entreprendre pour la Cité et l'Agence française de développement (AFD)** ont organisé un colloque sur les entreprises et le développement international, les **9 et 10 décembre 2008** dernier à Paris. Les actes seront publiés sur <http://www.imsentreprendre.com/> au mois de mars prochain.
- A venir une publication d'une étude du **Réseau Français de la Microfinance**, réseau animé par l'association Epargne Sans Frontière, sur « les options et cadres réglementaires pour les institutions de microfinance qui souhaitent proposer une offre de produits spécifiques aux migrants en France ». La restitution de cette étude aura lieu le 10 février prochain.
- www.envoiargent.org Ce **site comparatif des coûts de transferts de fonds** de 6 pays partant de la France a été créé par l'AFD dans un souci de transparence et d'amélioration des conditions de transferts de la France vers le Maroc, le Bénin, la Tunisie, le Sénégal, le Mali et les Comores. Il suffit de choisir un pays puis le type d'opération souhaitée : compte à compte, compte à cash etc. et les prix des opérateurs référencés s'afficheront. Une intense promotion est faite pour que le nombre d'organismes financiers référencés augmente. Actuellement, neuf banques françaises sont référencées.

Vous pouvez retrouver ce bulletin sur le site d'ESF www.esf.asso.fr dans la rubrique Codéveloppement. Ou sur le site du PMIE www.pseau.org/pmie